



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/71 de la Municipalité, du 15 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :

| | | |
|-----------------------------|------------|------------------|
| Charges | CHF | 1'847'541'600.– |
| Revenus | CHF | 1'847'840'700.– |
| Excédent des revenus | CHF | 299'100.– |

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2016 à 2019 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2016.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit décembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzman, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/60 de la Municipalité, du 24 septembre 2015 ;
- vu les rapports de la Commission permanente des finances et de la Commission consultative d'informatique qui ont examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2016, un crédit de CHF 8'390'300.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 200'000.- pour permettre le remplacement de l'application informatique du Registre civique au Secrétariat municipal ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point deux sur une durée de cinq ans par la rubrique 1103.331 du Secrétariat municipal, Administration générale et culture ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné au point deux sur la rubrique 1103.390 du Secrétariat municipal, Administration générale et culture ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 400'000.- pour permettre le financement du logiciel LausaShop 2 au Service achat et logistique Ville ;
6. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné au point cinq sur une durée de cinq ans par la rubrique 6700.331 du Service achat et logistique Ville, Direction des finances et du patrimoine vert ;
7. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné au point cinq sur la rubrique 6700.390 du Service achat et logistique Ville, Direction des finances et du patrimoine vert ;
8. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes, les participations et les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit décembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzman, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/67 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

| | CHF | <i>Revenus de fonctionnement CHF</i> |
|---|--------------------|--|
| A. Budget de fonctionnement | | |
| Total des crédits supplémentaires | <u>5'353'400.-</u> | <u>4'910'100.-</u> |
| B. Autorisations d'achats | | <i>Recettes</i> |
| Total des crédits supplémentaires | <u>273'400.-</u> | <u>186'100.-</u> |
| C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif | | <i>Recettes d'investissement</i> |
| Total des crédits complémentaires | <u>194'300.-</u> | <u>78'600.-</u> |

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit décembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/74 de la Municipalité, du 22 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 30'700'000.– pour la rénovation et l'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics, du réseau de distribution d'eau, des réseaux des Services industriels, ainsi que pour les réfections de surfaces privées communales et des surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit décembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/72 de la Municipalité, du 15 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'300'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2016 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique 6601.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit, mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable (FDD) pour un montant total de CHF 300'000.–, et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit décembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/69 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle 20861 d'une surface de 25'805 m² et d'une valeur de CHF 33'360'000.– aux conditions évoquées dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie distinct et permanent à l'Etat de Vaud en vue de la construction du Musée cantonal des Beaux-Arts aux conditions évoquées dans le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit décembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/48 de la Municipalité, du 13 août 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le projet tel que décrit et présenté sur les plans annexés ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité à l'opposition formulée lors de l'enquête publique ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'500'000.– pour financer les travaux de renouvellement et de remplacement de plusieurs réseaux souterrains, ainsi que le réaménagement de la chaussée et des trottoirs afin d'améliorer la sécurité routière, la mobilité douce, la desserte des transports publics et la qualité de l'espace public ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné sous chiffre 3 sur la rubrique 331 des services concernés ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de celui de la Direction des finances et du patrimoine vert, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit décembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 8 décembre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/47 de la Municipalité, du 13 août 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 504'000.– pour financer le dépassement du préavis N° 2012/23 ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique 331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité pour la Direction des travaux, ainsi que par la rubrique 322 pour la Direction des services industriels ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles subventions à recevoir dans le cadre du projet des AFTPU.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit décembre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :